princesse de Wagram; c'est de ce mariage qu'est né le vicomte d'Hautpoul.

Caudry.— Nous avons raconté jeudi dernier, d'après le *Petit Nord* qu'une grève d'ouvriers tulistes s'était déclarée à Caudry au début de cette semaine. Ce fait est fort heureusement démenti. Ce qui a donné lieu sans doute à cette erreur, c'est que lundi, à Beauvois, la grève a menacé de reprendre ; il y a eu quelques heures d'interruption de travail ; puis l'accord s'est resouvelé entre patrons et ouvriers. Aujourd'hui tout le monde est à son métier.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne. — Nous lisons dans l'*Impartial* :

« La situation financière et économique de notre ville est telle que, d'un seul trait, la commission du budget a, avant-hier, rayé toutes les subventions accordées annuellement aux diverses sociétés locales ?

» En revanche, des droits d'octroi vont être augmentés, ils porteront nécessairement encore une fois sur les objets de consommation ; tous, riches et pauvres en feront les frais.

» La République ne ménage guère ses électeurs. »

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 mai. — César Detoemmerman, rue Saint-Jean, 18. — Palmyre Debruyne, rue du Moulin, 48. — Hector Vanhaelewyn, rue de l'Arc, impasse Mazagran, 1. — Gabrielle Ledhui, rue d'Alma, 12. — Marie Orgaer, rue du Fresnoy, cour Olivier, 1. — Marie Hochepied, rue Fourcroy, cour Vouge, 2.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 Mai. — Gustave Dewit, 33 ans, journalier et Isabelle Ryckebosch, 6[illegible] ans, ménagère. — Henri Cormorant, 23 ans, employé de commerce et Alexandrine Mory, 27 ans, tailleuse. — Louis Barbotin, 33 ans, architecte et Marie Devriendt, 24 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mai. — Trarsile Verschilde, 1 an, rue Franklin, 2e cour Cornille, 8. — Auguste Prouvost, 59 ans, apprêteur, rue de Béthune, fort Cordonnier, 26. — Zélia Meuris, 5 ans, Grande Rue, fort Mulliez, 6. — Marie Lecoutre, 34 ans, lessiveuse Hôtel-Dieu. — Etienne Robiquet, 77 ans, pensionnaire, Hospice.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 mai. — Paul Deblecker, au Blanc-Seau. — Désiré Béghin, chemin des Mottes. — Madeleine Bodin, au Brun-Pain. — Anna Detouche, à la Croix-Rouge. — Marie Desmet, à la Marlière. — Zélia Mouton, rue du Chien-Fidèle.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 9 mai. — Jean-Baptiste Dhaluin, 21 ans, rattacheur et Romaine Dekayser, 22 ans, moulineuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mai. — Eugène Huyghe, 8 ans 3 mois, rue de Menin.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-DELROSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste PROUVOST, décédé à Roubaix, le 9 mai 1885, dans sa 59e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant, à huit heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Béthune, 26, à 8 heures, fort Cordonnier.

Les amis et connaissances de la famille WACRENIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Carlos-Joseph WACRENIER, décédé à Roubaix, le 7 mai 1885, dans sa 3e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 11 courant, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, angle de la rue du Moulin-de-Roubaix.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré le lundi 11 mai 1885, à huit heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour le repos de l'âme de dame Lucadie SIMON, veuve de Monsieur Denis FAVRELLE, décédée à Roubaix, le 11 avril 1885, dans sa 88e année, administrée des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 11 mai 1885, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Bruno ROUSSEAU, époux de Dame Thérèse SCAUBEAUX, décédé à Roubaix, le 8 avril 1885, dans sa 66e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 11 mai 1885, à 9 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile WALLAYS, décédé à Roubaix, le 2 avril 1885, dans sa 23e année administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 11 mai 1885, à dix heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Charlotte-Nathalie BARATTE, épouse de Monsieur Eugène CORDONNIER, décédée à Roubaix, le 13 avril 1885, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 11 mai 1885, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Victor LEFEBVRE, époux de Dame Séraphine FLAMENT, décédé à Croix, le 6 avril 1884, dans sa 43e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré le mardi 12 mai 1885, à huit heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Clément Célestin VUITTENEZ, époux de Dame Amélie DUVILLIER, décédé à Roubaix, le 19 juin 1883, dans sa 34e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré le mardi 12 mai 1885, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon-Jean-Baptiste DELMULLE, décédé à Roubaix, le 12 mai 1884, dans sa 17e année, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & DOUBLE INSERTION

ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

L'exposition universelle d'Anvers. — Hier, est arrivée, dans la galerie des machines, une pièce qui a fait sensation.

C'est une poutrelle en fer, qui mesure *quarante* mètres de longueur sur 30 centimètres de hauteur.

Elle a été laminée d'une seule *chaude* dans les usines de la Providence (Haumont (France).

Cette poutrelle, qui fait l'admiration des spécialistes, est la plus longue qui soit jamais sortie d'un train de lamineur. Jusqu'à présent, on n'avait pas dépassé 25 mètres.

Ceux-là même qui connaissent la fabrication des fers profilés se demandent vainement comment on a pu obtenir une pièce de cette dimension.

Pour la fabriquer, il a fallu amener en une fois, et dans un seul four, une masse de fer de 3,000 kilogrammes.

Combien n'a-t-il pas été difficile de chauffer uniformément cette masse sans la brûler à l'extérieur !

Et l'opération de l'épiage, avec les interruptions qu'elle nécessite pour réchauffer la pièce, que de problèmes n'a-t-elle pas soulevés ?

Il est vrai que l'usine de la Providence dispose d'installations spéciales, et qu'elle a substitué aux anciens appareils des laminoirs à mouvement alternatif, ce qui permet de laminer le fer dans les deux sens.

Mais quels que soient les progrès réalisés de nos jours dans la fabrication du fer et l'outillage des usines, ce n'en est pas moins un tour de force unique que la Providence a accompli là.

Une grosse affaire aussi a été le transport de cette pièce. On avait songé d'abord à l'effectuer par eau, mais dans le Nord de la France, on trouve peu de bateaux d'intérieur mesurant 40 mètres de long, de sorte qu'il eût fallu employer deux bateaux joints bout à bout. L'usine s'adressa ensuite au chemin de fer du Nord-Français et à l'Etat Belge, qui firent des difficultés. La poutrelle devait reposer sur huit wagons de petite dimension, à l'aide de galets mobiles, pour pouvoir franchir les courbes sans danger. Finalement, la Providence s'est décidée à transporter son géant par route, et c'est dans cet équipage, solidement assujetti sur un train attelé de trois superbes chevaux, qu'il **nous est arrivé.**

Comme je vous l'ai dit plus haut, l'entrée de cette poutrelle dans la galerie des machines a fait sensation. Et ce qui achève d'extasier les ingénieurs et les industriels qui vont la voir, c'est qu'elle est d'un travail irréprochable, sans paille, ni ingalite, ni déchirure. C'est un chef-d'œuvre.

Le Congo. — On annonce que c'est M. Stanley qui deviendra le gouverneur de l'Etat libre du Congo, sous la direction du Roi, chef de l'Etat **africain.**

Le gouverneur du Hainaut. — Nous apprenons que M. le duc d'Ursel a accepté le poste de gouverneur du Hainaut.

FAITS DIVERS

Le Palais-Royal. — On annonce que le Palais-Royal, afin d'y ramener la foule qui s'en éloignait de plus en plus, va être éclairé par la lumière électrique qui sera répandue à profusion. En outre, on permettra aux cafés et aux restaurants de placer des tables dans le jardin, ce qui donnera de la vie et de la gaieté. Il paraît que cette faveur, accordée à tous les industriels de ce genre, sur les autres points de la capitale, était refusée à ceux du Palais-Royal, parce qu'elle était réservée, par son traité de location avec l'Etat, au fameux café de la Rotonde, aujourd'hui disparu, après un siècle de splendeur mêlée de misère. Ce café datait, en effet de la Révolution ; on y conservait, encore sur une table de marbre, la mention mémorable de la souscription qui y fut faite, pour la première ascension des frères Montgolfier ; en 1814 et en 1815, il servait de rendez-vous aux officiers de l'armée des alliés, qui y consommaient assez pour faire la fortune de son propriétaire, alors malade, mais remplacé par son premier garçon, ce qui fit dire, une fois de plus : la fortune vient en dormant. Il était le dernier vestige des grandeurs du Palais-Royal de jadis. On va y mettre, paraît-il, un café-concert, et les fanatiques de la *Sœur de l'embaumeur* et de la *Chaussée d'Antin* vont y remplacer les Gluckistes et les Piccinistes, qui s'y donnaient jadis des rendez-vous et s'y livraient même des batailles restées légendaires.

Les dîners. — Le *XIXe Siècle* s'amuse de la manie des « dîners », non de corps, mais de coterie :

« Combien y en a-t-il, aujourd'hui, de « dîners »? M. Lepage a fait un gros volume, l'an dernier, consacré à ce démêlement, et il en a compté trente-huit. Chiffre notoirement inférieur à la réalité. Il a eu beau relever scrupuleusement les agapes régulières qui se parent des noms les plus fantaisistes, le dîner de l'*Hippopotame*, inventé par d'anciens élèves de Rome, celui des *Vieux-Bons-hommes*, où la politique coudoie la littérature ; celui des *Rigobert*, purement artistique, celui de la *Poêle à frire*, où l'on parle un patois du Midi, il en a oublié vingt autres...

» Et après chaque « dîner », n'est-il pas amusant de voir avec quel soin jaloux les membres en vont communiquer le récit aux journaux ? Il semble qu'un événement considérable vient de se passer ! On ne peut plus banqueter, à un louis par tête, sans se croire, de bonne foi, obligé d'en informer le monde. Quant, aux dîners de dames (il en est : le dîner des *Bas-Bleus* et celui des *Rieuses* en font foi !) ils font partie du domaine des faits importants que le reportage signale. Il y a dans tout cela des dessous comiques, trahissant bien la vanité des petites choses, qui caractérise assez fortement cette époque »

Petites choses, petits hommes, petit régime ! Les dîneurs qui « arrivent » par les dîners sont bien de leur temps.

Mais citons au moins deux dîners originaux, d'après le *XIXe Siècle*. Ce sont :

« *Dîner des Suicidés*, qui réunit mensuellement quelques rédacteurs de journaux radicaux, et le dîner de la *Pêche à la ligne*, fondé par le caricaturiste Henriot, à la suite d'une soirée mémorable où, dans son atelier de la rue des Martyrs, on organisa sérieusement, le jour de la fermeture, une véritable pêche au cinquième étage.

» Des poissons, achetés au quai du Louvre, avait été jetés, tout frétillants, dans un bassin de zinc, entouré, pour l'illusion, de plantes et de pots de fleurs. Il y avait des vers rouges à la disposition des amateurs, des hameçons, des lignes, et, pour ne pas effrayer les goujons justement surpris, une demi-obscurité avait été soigneusement ménagée dans la pièce. Malheureusement, il y avait une fissure dans le bassin. Les gens d'en dessous, éperdus de l'inondation qui se déclarait, montaient dans l'atelier au bout de quelques instants. On imagine leur stupeur en apercevant une quinzaine de peintres chevelus, assis en rond et gravement occupés à cette étude d'ichthyologie pratique. Je dois ajouter, pour être scrupuleusement exact, que le lendemain, un congé en règle était signifié à ce locataire fantaisiste. »

Le prince-archevêque de Vienne, cardinal Ganglbauer, se trouvait, avant-hier, à Stockerau, pour y donner la confirmation.

La population de cette petite ville a pu jouir, à cette occasion, d'un spectacle assez rare. Au moment où l'on croyait la cérémonie terminée, on vit arriver devant l'église, conduits par leur colonel, 400 hommes du régiment de hulans stationné à Stockerau, et venant pour être confirmés. En effet, tous les uns après les autres, reçurent du cardinal le sacrement de la confirmation. Le colonel, qui fonctionnait comme parrain, a eu l'attention d'offrir à ses nombreux confirmés la collation d'usage.

Un match original. — Les journaux suédois racontent que quatre dames de Vexico sont convenues d'un match assez original ; elles ont parié laquelle d'entre elles qui saura prendre le plus de cafe au lait. La première a été distancée, n'ayant pu boire que dix tasses ; la seconde s'est arrêtée à la trente-quatrième tasse ; les deux autres sont arrivées à en prendre cinquante. L'une de ces dernières est arrivée à avaler la cinquante-et-unième tasse. Elle a remporté le prix. Mais la victoire n'a pas été facile.

Vengeance noire. — Blanche ou noire, la femme est toujours femme. Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Un nommé William Knight vient d'être tué à Philadelphie, par une jeune negresse, Annie Cutler, qu'il avait amenée de Boston à Philadelphie, il y a environ trois ans, et à qui il avait promis le mariage.

En attendant la réalisation de cette promesse, Annie s'était engagée, comme cuisinière, dans un restaurant, où elle recevait de fréquentes visites de son fiancé. Ces jours derniers, elle apprenait que Knight la berçait de vaines promesses, et que depuis trois mois il était marié secrètement à une autre femme.

Furieuse, elle jura de se venger, et un soir, entre sept et huit heures, alla se poster près de la maison n° 1025, Arch street, où était employé l'homme qui l'avait trompée. Quand il fut sorti, elle se dressa subitement devant lui et lui tira un coup de revolver dans la tête.

William se retourna pour s'enfuir, mais une seconde balle, dans la nuque l'abattit sur le pavé. En ce moment, plusieurs témoins saisirent et désarmèrent la négresse, qui se débattait de toutes ses forces en criant.

« Pou l'amour de Dieu, laissez-moi tirer encore une fois. » Elle a été livrée à la police et mise en prison. William Knight est mort au bout d'un quart d'heure.

Un jugement de Salomon.— Un juge de Bristol, nous écrit-on de Londres, vient de se signaler par une décision qui rappelle les jugements de Salomon. Un misérable usurier poursuivait un pauvre diable pour une somme de vingt livres sterlings, empruntée aux taux de 130 0/0. Le débiteur se disait insolvable et demandait du temps pour liquider sa dette. L'usure n'étant pas interdite par la loi anglaise, le juge fut obligé d'admettre la validité de la créance présentée — avec conventions écrites à l'appui — par le Shylock anglais ; mais, faisant droit à la demande du débiteur, il a autorisé celui-ci à s'acquitter par des acomptes mensuels de six pences (60 cent.)! Il faudra donc à l'usurier soixante dix ans pour rentrer dans ses fonds, c'est-à-dire dans le principal de sa créance, puis dix autres années pour recouvrer les intérêts et les frais du procès. En d'autres termes, l'excellent usurier, qui a 45 ans aujourd'hui, devra attendre l'âge de 125 ans avant de rentrer dans ses vingt livres.

Il y a bien là de quoi lui donner des cheveux blancs !

On mande d'Autriche que le prince Rodolphe visite fréquemment l'atelier où se font les travaux techniques de son ouvrage sur la monarchie austro hongroise. L'empereur a fait un don de 600,000 florins pour que rien ne manque à cet ouvrage, et qu'il soit édité aussi élégamment que possible.

Les travaux xilographiques sont dirigés par M. G. Hecht, graveur. Douze graveurs en bois travaillent actuellement dans cet atelier.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Audience du 7 mai 1885

Présidence de M. le conseiller LOUVET

Faux billets de banque

De toutes les formes que le crime de faux peut prendre, il n'en est pas de plus grave et qui porte plus directement atteinte au crédit public, que le faux appliqué aux billets de la Banque de France, destinés à circuler comme la monnaie elle-même, et sans plus d'examen; cette falsification est surtout dangereuse alors que, comme dans l'affaire actuelle, les faussaires sont gens expérimentés et manient le faux dans la perfection. Ils sont au nombre de deux, et déclarent se nommer : 1° Claude Granet, né à Clermont Ferrand, le 2 décembre 1858, dit Claudius, ouvrier typographe, demeurant à Paris ; 2° Alexandre-Louis Delahaye, né à Beauvartes, le 28 août 1839, imprimeur lithographe à Lille.

Le 24 janvier 1885, Granet pénétrait dans la boutique d'un sieur Boisover, épicier au Havre, achetait quelques comestibles et présentait au payement un billet de 50 fr. Après avoir reçu et compté la monnaie, Granet s'éloigna. Quelques pas plus loin, il entrait chez une dame Douesnel, boulangère, et cherchait encore à donner pour prix de sa nouvelle acquisition un billet de 50 fr. On allait lui compter son appoint, quand Boisover, qui s'était aperçu de la fausseté du billet qu'il avait reçu, se saisit du faussaire et le conduisit au bureau de police ; chemin faisant, l'accusé avait jeté par terre, pour s'en débarrasser, un troisième faux billet de 50 fr., qui fut ramassé.

Il s'écria : « Je suis un homme perdu, si vous voulez, nous allons nous arranger. »

Au poste, il fut fouillé et trouvé porteur de onze billets de 50 fr. neufs, en tout semblables à ceux qu'il avait cherché à écouler. Il était possesseur d'une somme de 433 fr., et, dans son portefeuille, on trouva le dessin identique à celui des billets faux. Les cartes de visite à son nom, donnaient son adresse à Paris, 14, rue Guisarde. Granet chercha, tout d'abord, à égarer la justice; mais les découvertes de l'instruction finirent par le décider à entrer dans la voie des aveux.

Delahaye, ancien imprimeur-lithographe, à Château-Thierry, avait eu pour employé, en 1882, son co-accusé. Ce dernier était habituellement chargé des recouvrements. En 1883, il disparaissait de Château-Thierry, détournant une somme relativement importante, au préjudice de son patron. Le 16 avril 1883, il était condamné, par contumace, par la cour d'assises d'Amiens, à dix ans de réclusion et dix ans de surveillance.

Après le départ de Granet, Delahaye, dont le commerce n'avait pu prospérer, quitta Château-Thierry et vint s'installer à Lille.

Granet se souvint de son ancien patron et des mauvais conseils que celui-ci lui avait déjà donnés. Il lui proposa de s'associer avec lui pour la fabrication et l'émission des faux billets de la Banque de France. La réponse de Delahaye ne se fit pas attendre, et, dès les premiers jours du mois de novembre, Granet recevait 100 fr. pour aller à Lille s'aboucher avec Delahaye.

Avec l'argent que fournit Delahaye, Granet acheta une presse et les appareils et encres nécessaires à la mise en œuvre de sa coupable industrie, qu'il installait, pour plus de précautions, dans un second appartement.

Bientôt il envoyait à Delahaye des faux billets provenant de sa fabrication, et les deux complices se rejoignirent à Paris pour se partager les billets fabriqués par Granet et se dirigeant vers le Havre, pour les écouler dans cette ville.

C'est là que Granet fut surpris en flagrant délit; Delahaye fut arrêté quelque temps après. Les accusés avouent leur culpabilité; Delahaye reconnaît avoir passé trente-cinq billets faux, dont quinze à Lille, deux à Amiens, trois à Hazebrouck, cinq à Douai, dix au Havre. Granet dit n'en avoir passé que quatre à Paris et trois au Havre.

Delahaye a été compris dans les poursuites, sur la dénonciation de Granet ; il en résulte, pour celui-ci, en vertu de l'article 138 du code pénal, une excuse qui l'exempte de toute peine principale.

A l'audience, l'un et l'autre se rejettent la responsabilité de la fabrication des billets; tous deux soutiennent avoir cédé aux menaces et aux sollicitations du vendeur. Le jury les met d'accord en reconnaissant leur culpabilité commune; mais Granet doit nécessairement profiter du bénéfice légal attaché à sa dénonciation.

En conséquence, il est déclaré absous, mais placé pendant vingt ans sous la surveillance de la haute police.

Delahaye est condamné à dix ans de travaux forcés et 100 francs d'amende.

Me Julian Goujon a présenté la défense de Granet; Me Lavandier celle de Delahaye.

VARIÉTÉS

La littérature opportuniste

Les tribunaux se sont avisés, il y a quelques jours, que, parmi les romans en vente chez nos libraires, il y en avait un qui blesse la morale. Et cette découverte fait évidemment le plus grand honneur à la perspicacité de nos magistrats. L'éditeur a été acquitté ; comment soutenir, en effet, qu'il avait eu connaissance des infamies contenues dans un livre sorti de ses presses ? Il a tout bonnement prélevé un léger droit sur les bénéfices de la vente. Et maintenant, la morale doit s'estimer vengée, la justice a fait son œuvre et la pudeur intermittente des juges peut reprendre son bon sommeil.

Le développement de la littérature pornographique a été si riche dans ces dernières années, qu'on comptera plus facilement les livres honnêtes que les livres ignobles, et qu'on signale comme d'étranges choses deux ou trois romans qu'on lira jusqu'au bout sans nausée ; ce sont des phénomènes, on serait tout près de dire : des monstres. La pornographie est partout, mais elle n'est pas partout la même, et, suivant les auteurs elle change de forme. Chez quelques-uns elle se fait coquette, elle se parfume, et elle se farde ; chez la plupart elle dédaigne de vains ornements, et elle a confiance en sa propre séduction : elle se contente de s'étaler dans sa naïve grossièreté. Pour tel auteur elle est la seule inspiratrice ; elle est la Muse ; et une Muse comme on n'en voit guère, qui tient lieu d'esprit, de talent, voire de français, une Muse qui, contrairement à celles des temps jadis, promet à ses nourrissons de gros bénéfices et des rentes assurées.

Tel autre avait reçu de la nature et développé par l'étude de véritables qualités d'écrivain, et pourrait produire des œuvres puissantes et saines : mais l'édition se serait empilée chez le libraire, et pour attirer le public, il a fallu piquer par endroits un certain nombre d'obscénités qui n'avaient d'ailleurs rien à faire dans cette galère. Cela fait lire l'ouvrage ; encore y a-t-il des lecteurs qui vont aux passages scabreux, et ne coupent point les autres feuillets.

Enfin, et pour le plus complet triomphe de la grande inspiratrice, il y a de très honnêtes écrivains, braves jeunes gens à peine sortis des bancs de l'école et des jupes maternelles, dont la vie est digne et le langage immaculé, il y a de ces écrivains-là qui sacrifient eux aussi à la mode du jour, et tracent, en rougissant jusqu'aux oreilles, quelques lignes à succès. Le moyen de se laisser dire qu'on écrit pour les petites filles, et qu'on fait des livres pour les distributions de prix ! Eliacin est entré dans la grande confrérie des pornographes, et il y a rencontré M. Prudhomme.

Le public s'est si bien accoutumé à ce genre d'assaisonnement, que c'est tout au plus maintenant s'il y fait attention : cela est passé dans l'ordre. Et c'est avec un profond étonnement qu'il ouvre aujourd'hui des livres qui dans leur temps ont fait scandale : en vérité, cela n'approche point des publications courantes. Le progrès n'est pas un vain mot. — Voilà donc la pornographie en possession de la sympathie publique. Aussi, n'y touchez pas, car elle pousse de beaux cris et se drape dans sa dignité. Et rien n'est plaisant comme d'entendre ses adeptes parler de la liberté d'écrire, et du droit qu'on a de déposer des ordures sur la voie publique. Ces messieurs n'admettent pas qu'on leur dispute le trottoir.

Et le fait est qu'ils sont libres d'y faire ce qu'ils veulent et que si beaucoup d'amateurs les applaudissent, il se trouve très peu de gens pour protester. Le pouvoir, dont l'œil vigilant surveille tout ce qui peut ressembler à une publication conservatrice, n'admet pas qu'il puisse mettre le moindre obstacle au commerce qui se fait aux dépens de la morale publique. Il ne saurait enlever les livres aux étalages des libraires, puisqu'il n'enlève ni les images aux kiosques des marchands de journaux, ni les photographies aux mains de certains industriels. Chacun a pu être témoin de ce trafic d'obscénités.

Ajoutez que par le temps qui court, les principes ne sont pas de ces choses qui embarrassent une conscience, et que les croyances n'encombrent pas les âmes. On chercherait donc vainement comment pourrait s'éveiller dans la masse du public une susceptibilité.

Le public a les auteurs qu'il aime et qui lui conviennent : c'est un touchant accord des écrivains et des lecteurs, une influence réciproque, une sorte de prêté-rendu où tout le monde est quitte, et où l'on serait embarrassé de dire laquelle des deux parties est coupable d'avoir corrompu l'autre. Une fois de plus cette vérité se confirme, qu'une littérature est l'expression d'une société.

Tout se tient dans l'histoire d'un peuple, et il n'est pas possible de séparer la vie politique d'une nation d'avec sa vie morale et intellectuelle. Et c'est le châtiment de tout gouvernement qui a cru pouvoir se passer de l'honnêteté pour lui-même, et s'attaquer aux consciences, qu'il trouve dans l'état de la société et de la littérature le triste résultat des tendances qu'il a faites et des courants qu'il a créés. Les formes de la littérature n'ont pas été, en ce siècle, plus stables que celles de la politique : la Restauration a eu les romantiques, l'Empire a eu les parnassiens, l'opportunisme a les pornographes.

MENUS PROPOS

Le Marseillais légendaire.

— Tu as donc inventé un téléphone ?

— Oui, mon cher, et tellement perfectionné que les sourds-muets correspondent ensemble de Paris à Bruxelles.

***

Deux philosophes de la rue Saint-Maur :

— En voilà un marchand de vin que je hais !

— Et moi donc !

— Il n'a jamais rien voulu me donner à l'œil.

— Moi c'est tout le contraire.

— Bien alors, quoi donc?...

— Un coup de poing...

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILS SPÉCIAL)

La mise en accusation des anciens ministres

Paris, 10 mai. — La commission d'initiative, chargée d'examiner la proposition de mise en accusation des anciens ministres, a décidé de les entendre, s'ils jugeaient utile de venir opposer leurs observations aux attaques dont ils ont été l'objet.

Le président a donc reçu mandat d'écrire à M. Jules Ferry et à ses anciens collègues, pour l'informer de cette décision.

L'ordre du jour de la Chambre

Paris, 10 mai.— La *Ligue* assure que le conseil de cabinet tenu hier, a décidé d'ajourner certaines lois exigeant une étude trop considérable, notamment la réforme de l'instruction criminelle, la compétence des juges de paix.

L'ordre du jour de la Chambre ne conserverait que les projets d'affaires et ceux n'entraînant pas une longue discussion.

La médiation

Londres, 10 mai. — Une dépêche officielle annonce que le roi de Danemark accepte d'être l'arbitre entre la Russie et l'Angleterre.

Jules Ferry à Rome

Rome, 10 mai. — Le pape a refusé de recevoir M. Jules Ferry.

L'évacuation du Soudan

Londres, 10 mai. — Le conseil de cabinet tenu hier, a décidé l'évacuation du Soudan. La majorité penchait pour l'évacuation complète immédiate, mais le parti militaire y étant opposé, on ignore quelle détermination sera prise.

Grand incendie à Rennes

Paris, 10 mai.— Un épouvantable incendie vient de se déclarer à Rennes. Une dizaine de maisons sont en flammes.

PROGRAMME DES THÉATRES

EXPOSITION D'ARTS RÉTROSPECTIFS

AU PROFIT DES FORAINS

20, Rue Nain, à ROUBAIX

Dans l'ancien local du CREDIT LYONNAIS

Prix d'entrée : UN FRANC

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Dimanche 10 mai 1885. — Bureaux à 7 h. 0[illegible]. — Rideau à 8 h. 0[illegible]. — Les Français au Tonkin, grande pièce militaire, en 5 actes et 9 tableaux. — Le plus grand succès du théâtre du Château-d'Eau.

GRAND THEATRE DE LILLE. — Grand succès Tous les soirs. — Bur. à 6 h. 1/4. — Rid. à 6 h. 3/4. Le Tour du Monde, pièce féerie en 5 actes et 15 tableaux.

(Le spectacle sera terminé à 11 h. 1/2.) — Note. On commencera à 6 h. 3/4 afin que les spectateurs puissent profiter des derniers trains.

CRÉDIT LYONNAIS

Société anonyme fondée en 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Agence de Roubaix, N° 21, rue Saint-Georges; Tourcoing, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Dépôts remboursables: à 5 ans, 5 0/0 l'an ; — à 3 ans, 4 1/2 0/0 l'an; — à 2 ans, 4 0/0 l'an; à 18 mois, 3 1/2 0/0 l'an ; — à 1 an, 3 0/0 l'an ; — à plus court terme et à vue, à des taux divers. — Prêts sur titres français et étrangers. — Escompte et recouvrements. — Délivrance de chèques, traites, lettres de Crédit sur France et étranger. — Garde de titres. — Régularisations de titres. — Ordres de Bourse, sans commission. — Vente sans frais des Obligations de Chemins de fer aux prix des Compagnies. — Souscriptions. — Vente et achat de monnaies étrangères. Escompte de coupons divers, — paiement immédiat, sans aucun frais, des coupons *échus Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Est, Midi, Orléans et Nord*, — ainsi que des rentes françaises et des obligations Ville de Paris. 10039

BEAUTÉ, HYGIÈNE, FRAICHEUR

Le seul savon des Princes recommandé par les sommités médicales est le SAVON DES PRINCES DU CONGO N° 198 de la Maison VAISSIER, Frères.

Ce savon, à base de produits Balsamiques, conserve au teint une fraîcheur éclatante.

Demander chez tous les merciers, épiciers, coiffeurs, etc.

Depuis que l'annonce paraît, nous avons mis, par erreur, que le savon était à base chimique, tandis qu'il est à base balsamique.

COMMERCE

Laines

LONDRES, 9 mai.

Ventes publiques de laines Coloniales

Arrivages à Londres, pour la 8e série d'enchères, relevés le 9 mai 1885. Ouverture le 4 juin 1885.

Sydney	85.492	balles.
Port-Philippe	96.865	»
Van-Diemen	13.491	»
Adélaïde	16.650	»
Swan-River	7.502	»
Nouvelle-Zélande	103.549	»
Total d'Australie	323.553	balles.
» Cap de Bonne-Espérance	20.685	»
Ensemble	344.238	balles.
Réexpéditions probables :		
Australie 21.000 b.	38.000	»
Cap de B.-E. 7.000 »		
Arrivages actuels	306.238	balles.
Cargaisons flottantes :		
Australie 5.762 b.	5.762	»
Cap de Bonne-Espérance »		
Arrivages destinés aux enchères	312.000	balles.
Anciennes existences :		
Australie 34.000 b.	40.000	»
Cap de Bonne-Espérance 6.000 »		
Stock approximatif à l'ouverture	352.000	balles.

Les affaires sur notre marché aux laines sont insignifiantes et la demande est presque nulle. Il se fait une consommation habituelle de laines brutes dans les fabriques de l'intérieur.

La liste des arrivages sera close sous peu, le jour où ils atteindront 350,000 balles et comprendra les navires signalés le même jour, de sorte que ce chiffre pourra être dépassé.

Céréales et farines

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Co, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

samedi 9 mai. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK				CHICAGO			
Juin	56 1/2	Déc.	../..	Juin	48 1/2	Déc.	../..
Juillet	57	Janvier	../..	Juillet	48 3/4	Janvier	../..
Août	57 1/2	Février	../..	Août	48 1/4	Février	../..
Sept.	58	Mars	../..	Sept.	49 3/4	Mars	../..
Octob.	../..	Av. 1	../..	Octobre	../..	Avril	../..
Nov.	../..	1	../..	Nov.	../..	Mai	../..

FROMENT

Mai	104 1/4	Nov.	111 1/2	Juin	92	Déc.	../..
Juin	105	Déc.	112 3/4	Juillet	94 1/4	Janvier	../..
Juillet	106 1/2	Janvier	../..	Août	96 1/4	Février	../..
Août	107 3/4	Février	../..	Sept.	98	Mars	../..
Sept.	109	Mars	../..	Octob.	../..	Avril	../..
Octob.	110 1/4	Avril	../..	Nov.	../..	Mai	../..

PARIS, 9 mai

Avoine. — Sans changement.

Courant	..	..	..	Juillet-août.	19 75	20
Mai	20	20 25		4 derniers	18 75	19
Juin	20	20 25				

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Graines diverses

DE COURTEAUX

PARIS, 9 mai.

Colza. — Le marché reste calme, avec peu de changement dans les prix.

Le courant du mois se traite à 65 fr.

Le livrable en juin, demandé à 65 25, est tenu à 65 50.

Juillet-août valent de 66 25 à 66 50.

Les 4 derniers mois se traitent à 68 fr.

Cote établie à 12 h. 1/2 :

Disponible	..	..	Juillet-août.	66 50	66 25	
Courant	65	..	4 derniers	68	..	..
Juin	65 50	65 75				

Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0.

PARIS, 9 mai.

Lins. — Prix bien tenus.

Disponible	50 25	..	Juillet-août.	55	55 50	
Courant	57 25	58 50	4 derniers	54	54 50	
Juin	58 50	..